

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 774

présenté par
M. Boccaletti

ARTICLE 2

À la seconde phrase, après le mot :

« précise »,

insérer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.